



REGLEMENT 2022

Article 1 – ORGANISATION

L'agence RP EVENTS organise la 3^{ème} édition de la Casadéenne, à la Chaise Dieu, le samedi 2 et dimanche 3 juillet 2022.

Article 2 – PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

La Casadéenne se déroule sur 2 jours.

Date	Distance	Dénivelé	Ravitaillement(s) parcours*
Samedi 2 juillet	12 km nocturne	250m D+	1
Dimanche 3 juillet	12 km	250m D+	1
	20 km	675m D+	3
	32 km	1020m D+	4

*Gobelet obligatoire

Tous les participants auront accès au ravitaillement final.

Article 3 – HORAIRES

Date	Epreuve	Heure de départ	Lieu de départ
Samedi 2 juillet	12 km nocturne	21h30	Abbaye de la Chaise-Dieu
Dimanche 3 juillet	12 km	9h30	
	20 km*	9h00	
	32 km*	8h30	

*



Article 4 – INSCRIPTIONS

Vous avez la possibilité de :

- Vous inscrire en ligne (jusqu'au jeudi 29 juin minuit sur le site de l'événement)
- Sur place le jour de l'événement (30 minutes maximum avant le départ de la course).
(sous réserve des places disponibles et de la validité du certificat médical)

Tarifs :

- Trail

Epreuve	Jusqu'au 31/12	Jusqu'au 31/05	Jusqu'au 29/06	Sur place
Nocturne 12km	5 €	10 €	12 €	14 €
12 km	5 €	10 €	12 €	14 €
20 km	10 €	15 €	20 €	22 €
32 km	15 €	25 €	30 €	32 €

(Sur chaque parcours, 2€ de plus seront appliqués pour une inscription sur place le jour de l'événement)

Article 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Trails organisés lors de la Casadéenne sont chronométrés, et nécessitent un justificatif (voir article 6 – Licence et certificat médical)

Les documents doivent être déposés lors de l'inscription en ligne.

La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale. Cette dernière est à compléter et à déposer lors de l'inscription en ligne.

Article 6 – LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Attention : aucun certificat médical ne sera accepté le jour de la course. **Celui-ci devra être déposé lors de votre inscription en ligne.**

Article 6 bis – ANNULATION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, etc...), l'organisation remboursera les frais d'inscription aux participants.

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, orage, etc...).

COVID 19 :

- Remboursement à 100% si annulation en raison de la COVID

Article 7 – DOSSARDS

Les dossards seront remis le vendredi 2 juillet au magasin Decathlon du Puy En Velay ainsi que le jour de l'événement. Un stand sera tenu sur le village de départ où les participants pourront récupérer les dossards.

Retrait des dossards maximum 30min avant le départ de la course.

Horaires de retrait des dossards :

Salle polyvalente de la Chaise Dieu :

EPREUVE	DATE	HORAIRE	LIEU
Trail (toutes distances)	Vendredi 2 juillet	17h30 à 19h00	Decathlon Puy en Velay
Trail 12km Nocturne	Samedi 3 juillet	19h30 à 21h00	Salle polyvalente de la Chaise Dieu
Trail 12km	Dimanche 4 juillet	7h00 à 9h00	
Trail 20km	Dimanche 4 juillet	7h00 à 8h30	
Trail 32km	Dimanche 4 juillet	6h30 à 8h00	

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste !

Le dossard devra être porté sur la poitrine fixé à l'aide de 4 épingles ou sur une ceinture porte dossard. Il devra être entièrement visible et lisible.

Article 8 – CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera assuré par une société de chronométrie agréée, et sera effectué par un système de puce à fixer sur la chaussure. Chaque participant s'engage à remettre sa puce à une personne de l'organisation à l'issue de l'épreuve ou en cas d'abandon.

Les puces non restituées seront facturées au titulaire du dossard (*une puce non remise sera facturée 20€*).

Article 9 – CATEGORIES AUTORISEES

	Cadets	Juniors	Espoirs	Seniors	Masters
12 km et 12km nocturne	X	X	X	X	X
20 km			X	X	X
32 km			X	X	X

Article 10 –CLASSEMENTS

Il est prévu de faire plusieurs classements en fonction des différentes épreuves :

- Scratch Trail Homme (3 premiers hommes)
- Scratch Trail Femme (3 premières femmes)

Chaque participant se verra remettre un Welcome Pack.

Seuls les participants présents à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Article 11 – ABANDON

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au Village afin de remettre son dossard et sa puce électronique de chronométrage sans passer sur le tapis de chronométrie.

Article 12 – SECURITE ET DISPOSITIF MEDICAL

Le balisage du parcours sera géré par l'organisation avec le soutien de la Préfecture de la Haute-Loire et de la ville de la Chaise Dieu.

L'assistance médicale sera assurée par les Ambulances Craponnoises. Le service médical mis en place a pour compétence de décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

Article 13 – ASSURANCES

L'Assurance en Responsabilité Civile est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 14 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Casadéenne, chaque concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser ou reproduire sa photo, son image, sa vidéo, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la Casadéenne et de sa promotion en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce sur tout support.

L'Agence RP EVENTS s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

Article 15 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Article 16 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.